



**Elus locaux**

-

**Aspects sociaux et  
Médiateur  
Intégration**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique







# Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

Accueil et intégration des  
étrangers



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique

# Les missions de l'OLAI

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Accueil et intégration des étrangers
- Mise en œuvre et coordination de la politique d'accueil et d'intégration
- Lutte contre les discriminations
- Suivi des migrations

# Accueil et intégration des étrangers

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Demandeurs de protection internationale
- Etrangers en séjour légal



### Cadre légal

- Loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire détermine conditions matérielles d'accueil

## Qui a droit à l'aide sociale?

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



**1)** Toute personne en procédure de demande de protection internationale (DPI) (papier rose)

sauf

- si personne dispose de moyens d'existence suffisants à sa subsistance
- si existence d'une attestation de prise en charge

(prise en charge = l'engagement pris par une personne physique qui possède la nationalité luxembourgeoise ou qui est autorisée à séjourner au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée d'au moins un an, à l'égard d'un étranger et de l'Etat luxembourgeois de prendre en charge les frais de séjour, y compris les frais de santé, et de retour de l'étranger pour une durée déterminée)

## Qui a droit à l'aide sociale?

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



2) Bénéficiant d'une protection temporaire

(= par exemple, en cas d'afflux massif de personnes déplacées en provenance de pays tiers en guerre)



## Quelles prestations comprises dans l'aide sociale?

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- **Hébergement**, assorti d'une pension complète ou de fourniture de repas resp. de denrées alimentaires (épicerie sur roues)
- **Allocation mensuelle et autres aides**
- **Soins médicaux de base**
- **Accès moyens de transports publics** du réseau du Grand-Duché de Luxembourg
- **Accès à l'enseignement et à la formation**
- **Guidance sociale**



## ➤ Structures d'accueil gérées par

- OLAI
- Caritas ou Croix-Rouge (centres d'hébergement privés, conventionnés et gérés par des ONG)
- Hôtels et auberges privées (Pensions de famille)

## ➤ Différents types de structure

- Structures de phase 1 (24h à 72h) et phase 2 (2 à 6 semaines) sont gérées par Croix-Rouge, -> population mixte, pension complète
- phase 3 (temps de procédure):
  - pension complète ou fourniture de repas ou de denrées alimentaires (épicerie sur roues)
  - familles, hommes seuls, femmes avec enfants ou population mixte
  - avec ou sans agents de sécurité



### ➤ Allocation mensuelle:

Le montant est déterminé comme suit :

- **Si hébergement avec fourniture de repas ou de de denrées alimentaires**

26,27 EUR personne adulte

13,13 EUR par enfant mineur

26,27 EUR par MENA

- **Lorsque la fourniture de repas n'est pas possible:**

231,27 EUR personne adulte

192,50 EUR par enfant mineur

231,27 EUR par MENA



- **Aide vestimentaire** sous forme de bons d'achat pour adultes et enfants à l'arrivée, ensuite tous les 6 mois et bon d'accès divers vestiaires (p.ex. Croix-Rouge)
- **Bons alimentaires** pour enfants de 0 à 2 ans
- **Aides pour femmes enceintes:** bons alimentaires en cas d'hébergement avec fourniture de repas, prise en charge frais vitamines, ...
- **Bons d'achat de produits d'hygiène et produits d'entretien**
- .....



- Prise en charge des cotisations de l'affiliation à l'assurance volontaire pendant toute la durée de la procédure de protection internationale par l'OLAI
- Pendant la période de stage de l'affiliation à la CNS (3 mois), le service de l'inspection sanitaire de Ministère de la santé attribue des bons de prise en charge pour les consultations médicales urgentes
- Quand affiliation effective à la Caisse Nationale de Santé(CNS), attribution aide financière pour couvrir les frais patient paiement factures et/ou achats médicaments



### ➤ Gratuité des moyens de transport publics:

- Oekopass pdt 3 mois, ensuite carte de transport annuelle
- mKaart à partir de 2018
- myCard pour les élèves de l'enseignement secondaire

## Accès à l'enseignement primaire et secondaire/Accès à la formation

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Obligation scolaire
  
- Aide scolaire attribuée:
  - Pour l'achat de matériel scolaire: virement de 100 euros
  - Pour l'achat de livres scolaires, en fonction du prix des livres virement de 75 à 300 euros
  
- **Bon tarif réduit** pour diverses formations, notamment cours de langues: français, allemand et/ou luxembourgeois



- Assistant social ou assistant d'hygiène social : suivi individuel, familial ou communautaire (écoute, orientation, informations, conseil, aide,...)
  
- Personnel psycho-social dans les foyers conventionnés (CARITAS, CROIX-ROUGE )
  
- En cas de besoin orientation vers d'autres services : Exemple: Centre de Santé mentale, hôpitaux, Crèches, Service d'Assistance aux victimes de Violence Domestique, Planning familial, ...
  
- ...





- Révision après l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)
  
- Fin de l'aide sociale:
  - Fin de la procédure de protection internationale – plus d'attestation valable
  - Obtention autorisation de séjour ou statut de protection internationale

## Le demandeur de protection internationale : autres droits

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Travail: après 6 mois de procédure sans réponse, si déclaration de poste vacant et AOT accordée
- Allocations familiales: Non
- RMG: Non
- Chèques service: Oui

## Quelques statistiques

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



Depuis le 1.1.2017

Environ 190 demandes de protection internationale/mois

Environ 248 nouveaux arrivants dans structures d'hébergement OLAI  
(dpi+reinstallation+ regroupements familiaux+ 2ème demande dpi)

Depuis 2015

280 personnes réinstallées (provenance Turquie et Liban)

512 personnes relocalisées depuis la Grèce et l'Italie

Les nationalités les plus représentées:

Syrienne 31%, iraquienne 18%, érythréenne 10%, afghane 7%

## Quelques statistiques

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Statuts des personnes hébergées:
  - 46% DPI (MNA y inclus)
  - 43% BPI ou similaires
  - 11% déboutés
  
- Au 30.11.2017, 89 MNA ont introduit une demande DPI
  
- Au 25.10.2017 l'OLAI disposait dans 72 structures de
  - 4025 lits dont 64% étaient occupés (42% en phase 1, 82% en phase 2 et 66% en phase 3)

# Définition de l'intégration

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- *Le terme « intégration » désigne un **processus à double sens** (réciproque) par lequel un étranger manifeste sa volonté de **participer** de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions, afin d'encourager et de **faciliter** cette démarche. L'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile **accomplissent en commun**.*

*(Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg)*

# Pourquoi une politique d'intégration

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- *Le Luxembourg – un « Melting pot » européen*
- *Plus de 170 nationalités vivant ensemble dans un contexte multilingue et multiculturel*
- *Population : environ 590 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2017*
- *Environ 48 % d'étrangers (85,4% de ressortissants UE, 14,6% de ressortissants de pays tiers)*
- *Les communautés étrangères les plus représentées: les portugais (16,4% de la population totale), les français (7,5%), les italiens (3,6%)*
- *Part des étrangers dans les communes: varie entre 19,3% (Wahl) et 70,7% (Luxembourg-Ville)*
- *11 communes où les étrangers sont plus nombreux que les luxembourgeois*

*(Statec - Regards sur la population au 1<sup>er</sup> janvier 2017)*



- **Rôle des communes : primordial** dans la promotion de l'intégration des non-luxembourgeois dans la société d'accueil et du vivre ensemble de tous les résidents
- Près de la population et par conséquent bonne connaissance de la réalité du terrain et des **besoins de la population**

## **Commissions consultatives communales d'intégration :**

- Partenaires incontournables en matière d'intégration au niveau local
- Véritable **rôle de relais entre les non-luxembourgeois et les luxembourgeois**, de même qu'entre les étrangers et les responsables politiques.



- Constitution **obligatoire** dans chaque commune d'une commission consultative d'intégration (CCCI)

(Article 23 de la loi décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg)

- Cette commission est chargée du **vivre ensemble de tous les résidents de la commune**, et plus particulièrement des intérêts des résidents de nationalité étrangère.
- **Règlement grand-ducal du 15 novembre 2011**: Modalités d'organisation et de fonctionnement des CCCI
- CCCI se réunit au moins 4 x/an et copie des procès-verbaux à transmettre à l'OLAI et au Conseil national pour étrangers
- Nombre de communes ayant remis un ou plusieurs rapports:  
2014 - 10; 2015 - 16, 2016 – 15, 2017 - 6





Les missions des CCCI sont notamment de

- faciliter l'intégration sociale, économique, politique et culturelle de tous les résidents de la commune;
- favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune;
- informer l'administration communale sur la situation des étrangers résidant dans la commune;
- faciliter les relations administratives entre les résidents étrangers et les services de l'administration communale;
- proposer aux autorités communales des solutions adéquates aux problèmes spécifiques des résidents étrangers et de leurs familles du fait de leur insertion dans la population locale;
- collaborer avec des associations locales dans l'organisation de loisirs, d'activités et de manifestations culturelles, éducatives, récréatives ou sportives;



## 1. Outils d'intégration nationaux, dont notamment:

- Plan d'action national pluriannuel d'intégration
- Contrat d'accueil et d'intégration
- Parcours d'intégration accompagné (PIA)

## 2. Mesures de l'OLAI en faveur des communes:

- Plan communal d'intégration (PCI)
- Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL)
- Subsidés aux communes
- Participation politique et formations

## 1.1. Plan d'action national pluriannuel d'intégration (PAN)

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Elaboration d'un nouveau PAN par l'OLAI et le comité interministériel à l'intégration en cours
- Les grandes lignes du PAN 2018:
  - Accueil et accompagnement des demandeurs de protection internationale
  - Intégration des non-luxembourgeois
  - Accès à l'information et au dialogue interculturel
  - Qualité des services
  - Coopération et coordination au niveau local, national et international
- Consultation d'une multitude d'acteurs
  - Débat à la Chambre des Députés début 2018
  - Société civile: Questionnaire en ligne (décembre 2017) et table ronde (janvier 2018)
  - Communes: Questionnaire en ligne fin janvier, élaboré en concertation avec le Syvicol
  - Conseil National pour Etrangers (CNE)
- Mise en œuvre basée sur la responsabilité partagée
  - Autorités publiques, communes et société civile dans le cadre de leurs missions et responsabilités respectives
  - Appels à projets dans le cadre du PAN

## 1.2. Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



### Le CAI offre notamment:

- Une séance d'information et d'orientation
- Une formation linguistique (LU, FR ou DE)
- Une formation d'instruction civique (6h de cours)
- Une journée d'orientation

### S'adresse à tout ressortissant étranger âgé de plus de 16 ans

- Séjournant légalement au Luxembourg
- Souhaitant rester au Luxembourg de manière durable
  
- Durée du contrat : 2 ans

## 1.3. Parcours d'intégration accompagné (PIA)

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Dispositif d'accompagnement individualisé en trois phases
  
- Deux piliers :
  - Connaissance de la vie quotidienne
  - Apprentissage du luxembourgeois et du français
  
- Objectifs :
  - Mettre en place un cadre pour permettre le parcours d'intégration
  - Soutenir l'autonomisation
  - Placer l'intégration au cœur de l'accueil

## 2.1. Plan communal d'intégration (PCI)

---



- **Outil destiné à soutenir les communes** dans le développement et la mise en œuvre d'une **politique d'intégration au niveau local** qui soit adaptée à leur situation, transversale et durable
- **Démarche structurée et méthodologique**, impliquant un maximum d'acteurs locaux, qui peut être menée soit par une commune individuellement, soit sur un plan intercommunal
- Guide élaboré en étroite collaboration entre le SYVICOL et l'OLAI
- Jusqu'à présent, 14 communes ont signées un PCI
- Soutien financier de l'OLAI dans les différentes étapes de mises en place d'un PCI
- Lancement d'appel à projets annuel (circulaire ministérielle aux administrations communales)

## 2.2. Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL )

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Février 2017: 2<sup>èmes</sup> Assises nationales de l'intégration au niveau local
- Suite aux Assises: constitution du GRESIL
- Groupe de travail composé de représentants issus des communes (personnes chargées à l'intégration, agents communaux, membres CCCI, élus locaux), de l'ASTI, du Syvicol et de l'OLAI
- Animation et soutien assuré par l'Asti (mandaté par l'OLAI, en collaboration avec le Syvicol)

### Objectifs

- Soutenir et mieux outiller les communes pour faire face aux besoins d'intégration de tous les résidents
- Promotion de bonnes pratiques en matière d'intégration locale

### Moyens

- Réunions de concertation et d'échange
- Organisation de séances d'information/sensibilisation sur des thèmes précis

## 2.3. Subsidies aux communes

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- Soutien financier aux communes pour des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers
- Lancement d'appels à projets (circulaire ministérielle aux administrations communales): critères de sélection et modalités d'introduction d'une demande
- Montant maximal du cofinancement accordé: 50% du coût total du projet
- Communes ayant bénéficiées d'un subside dans ce cadre : 8 en 2015; 7 en 2016 et 5 en 2017
- Appel aux responsables communaux à profiter de ces moyens financiers
- Helpdesk de l'Asti (bureau de conseil et d'assistance aux communes - conventionné par l'OLAI, collaboration avec le Syvicol)



## 2.4. Participation politique et Formations

---



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Institut national d'administration publique



- La participation politique est un facteur d'intégration important
- Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) mandaté par l'OLAI pour faire le **bilan des inscriptions** sur les listes électorales (2018)
- **Brochure didactique** à destination des communes, CCCI et multiplicateurs reprenant les bonnes pratiques (2018)
- **Formations** proposées par le CEFIS, en collaboration avec l'OLAI, à destination des membres des CCCI
- Différents modules de formations: la mise en place des CCCI, leur rôle et leur fonctionnement dans leur commune...



Merci de votre attention!

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

5, rue Carlo Hemmer

L-1734 Luxembourg

[Nathalie.Krier@olai.etat.lu](mailto:Nathalie.Krier@olai.etat.lu)

[Conny.Heuertz@olai.etat.lu](mailto:Conny.Heuertz@olai.etat.lu)